

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DE LA BENOUE

COMMUNE DE MAYO-OURNA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

NORTH REGION

BENOUE DIVISION

MAYO-HOURNA COUNCIL

GENERAL SECRETARY

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAYO HOURNA

AUTORITE CONTRACTANTE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAYO HOURNA

COMMISSION COMPETENTE : COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
PLACEE AUPRES DE LA COMMUNE DE MAYO HOURNA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°03/AONO/C-MH/CIPM/2025 DU 27/07/2025 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION
DES BLOCS LATRINES A QUATRE (04) COMPARTIMENTS A L'ABATTOIR DE
BARNDAKE, L'ABATTOIR DE TCHARATCHE ET L'ABATTOIR DE NAKONG DANS LA
COMMUNE DE MAYO HOURNA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.
EN PROCEDURE D'URGENCE.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exercice Budgétaire 2025, le Maire de la Commune de Mayo Hourna lancé en procédure d'urgence, un appel d'offres national ouvert pour les travaux de construction des blocs latrines à quatre (04) compartiments à l'abattoir de Barndaké, l'abattoir de Tcharatché et l'abattoir de Nakong dans la Commune de Mayo-Hourna Département de la Bénoué, Région du Nord. En procédure d'urgence.

2. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif, notamment :

La consistance des travaux se présente comme suit :

- Travaux Préliminaire ;
- Terrassement ;
- Fondations ;
- Maçonnerie – Elévation ;
- Charpente – Couverture ;
- Menuiserie métallique ;
- Plomberie sanitaire ;
- Peinture et revêtement.

3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois.

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres est constitué en un (01) seul lot.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Dix millions cinq cent mille (10 500 000) Francs CFA toutes taxes comprises.

6. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine du bâtiment et des travaux publics et n'ayant pas abandonné un marché au cours des trois dernières années et ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP.

7. Financement

Les travaux du présent Appel d'Offres sont financés par le budget d'investissement public pour l'exercice 2025 :

FINANCEMENT : BIP MINEPIA, Exercice 2025

Impputation budgétaire : 59 31 055 02 641529 524114

Autorisation de dépense : JA05102

8. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission *timbrée, acquittée et accompagnée du récépissé de consignation par la CDEC (suivant modèle joint)* de 2% du montant prévisionnel soit **deux cent dix mille (210 000) Francs CFA**, établie par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au **Secrétariat du Maire de la Commune de Mayo Hourna** dès Publication de l'avis d'Appel d'Offre.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu au **Secrétariat du Maire de la Commune de Mayo Hourna** dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre versement d'une somme non remboursable **vingt mille (20 000) francs CFA**, payable à la recette de la Commune de Mayo Hourna.

11. Remise des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au **Secrétariat du Maire de la Commune de Mayo Hourna** au plus tard le **25 NOV 2025** à 14h30min précises.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°03/AONO/C-MH/CIPM/2025 DU 07/07/2025 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BLOCS LATRINE A QUATRE (04) COMPARTIMENTS A L'ABATTOIR DE BARNDAKE, L'ABATTOIR DE TCHARATCHE ET L'ABATTOIR DE NAKONG DANS LA COMMUNE DE MAYO-HOURNA DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD. EN PROCEDURE D'URGENCE.

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur compétent, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui aura lieu le ~~25 AOÛT 2025~~ à 15h30min précises dans la salle de la Commission interne de Passation des Marchés de la Commune de Mayo Hourné.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1. Principaux critères éliminatoires :

14.1.1. Pièces administratives

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Absence ou -conformité après 48 h d'une pièce du dossier administratif

14.1.2 Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Note technique inférieure au seuil minimal requis **23 oui sur 33 possibles soit (70%)**,
- La charte d'intégrité,
- La déclaration d'engagement environnemental et social
- Absence de la déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire déclare n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises suspendues conformément aux dispositions de la lettre circulaire N°005/L/MINMAP/CAB du 25 janvier 2017 du Ministre délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés publics instituant cette pièce comme critère éliminatoire.

14.1.3 Offre financière

- Offre incomplète ou non conforme
- Non-conformité du modèle de soumission
- Absence d'un prix unitaire quantifié à la fois dans le BPU et le DQE
- Absence d'un sous-détail des prix unitaires

14.2. Principaux critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie sur **33 critères essentiels** jointe au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous.

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- Présentation générale de l'Offre sur **1 critère** ;
- Références techniques et financières de l'entreprise sur **3 critères** ;
- Moyens personnels de l'entreprise sur **10 critères** ;
- Moyens matériels de l'entreprise sur **06 critères** ;
- Methodologie d'intervention sur **07 critères** ;
- Surface financière de l'entreprise sur **02 critères** ;
- Consentement des clauses techniques et financières sur **02 critères** ;
- Visite des lieux sur **02 critères** ;

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu **70% de OUI soit 23/ 33 OUI** seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

15. Références prix et attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17 . Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Délégation Départementale de l'eau et l'énergie de la Bénoué et à la Commune de Mayo-Hourna.

18 . Additif à l'Appel d'Offres

L'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler ou de modifier le présent Appel d'Offres avant la date limite de dépôt des offres suite à une demande d'éclaircissements d'un soumissionnaire relevant un manquement au DAO. Cette annulation ou modification devrait être faite dans le strict respect du code des marchés publics.

Ampliations:

- MINMAP/Yaoundé
- MINDEVEL/Yaoundé
- ARMP /Nord (pour publication et archivage)
- DDMAP-Bénoué
 - Président CIPM (pour information)
 - SOPECAM (Pour publication)
 - Affichage (pour information)
 - Archives/Chrono



